

VILLE D'HAVELUY

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de séance : 2 AVRIL 2025

Date de convocation : 27 MARS 2025
Date d'affichage : 27 MARS 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 21

Présents : 14

Votants : 20

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRESENTS : MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + PERTOLDI C., 1ère Adjointe + MURCIA B., 2ème Adjoint, + MAYEUX M., 3ème Adjointe + LEBBADER D., 6ème Adjoint + CARLIER N. + GIRARD J.C + LEFEBVRE B. + CLOSSE E. + GLORIA D. + BUONGIORNO G. + KRYSZTOF J. + CHATELLAIN J. + DELBECQ D.

EXCUSES : MM. FERAHTIA A., 4ème Adjoint qui donne pouvoir à MURCIA B. + DHAUSSY L., 5ème Adjointe qui donne pouvoir à RYCKELYNCK J.P. + PLANTIN M.F. qui donne pouvoir à CLOSSE E. + PERNAK C. qui donne pouvoir à LEBBADER D. + CASABIANCA M. qui donne pouvoir à MAYEUX M. + BOCQUILLION R. qui donne pouvoir à PERTOLDI C.

ABSENTS : MM. GARCIA M.

Secrétaire de séance : Mme MAYEUX M.

Délibération N° 2025-02-07

OBJET

Recrutement de deux agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le

ID : 059-215902925-20250402-DELIB20250207-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article N° L332-23 2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir renforcer le service chargé de l'entretien des voiries et des espaces verts ainsi que des aménagements paysagers ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (20 voix « POUR »),

DECIDE

D'OUVRIR deux postes d'agents contractuels dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période maximale de 6 mois du **16 avril 2025 au 15 octobre 2025**.

Ces agents assureront des fonctions d'agent d'entretien des espaces publics à **temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20 heures**.

La rémunération de ces agents sera calculée par référence à **l'indice brut 367**.

Les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 012 du budget communal.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Mariette MAYEUX

Jean-Paul RYCKELYNCK

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Sous-Préfecture le 07/04/2025
Publiée ou notifiée le 07/04/2025
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME
Le Maire,

